

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.045

Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicable dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial.

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

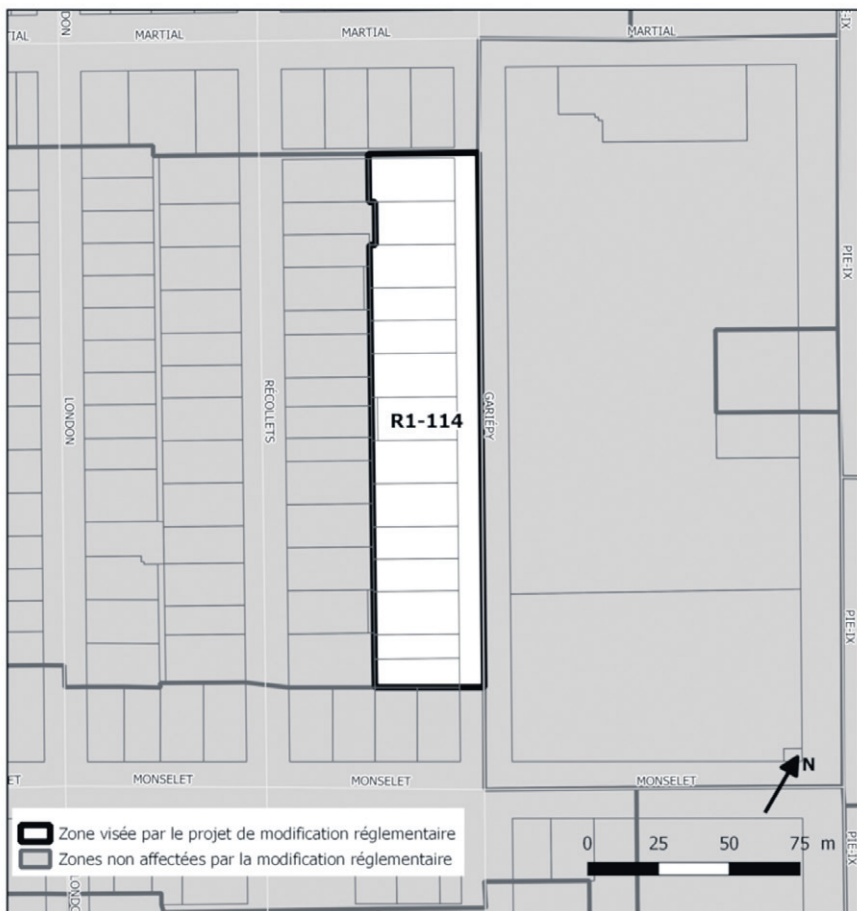
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 26 juin 2018, le projet de règlement R.R.1562.045 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI, 14 AOÛT 2018, À 18 H 45, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.

Ce projet de règlement vise à modifier la hauteur maximale et le coefficient d'occupation du sol maximal applicable dans la zone R1-114, secteur Gariépy entre Monselet et Martial.

Ce projet de règlement contient une (1) disposition susceptible d'approbation référendaire et vise la zone décrite ci-dessous :



Montréal-Nord
Montréal

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE
PUBLIQUE AUX FINS DE
CONSULTATION**

**Projet de règlement de
zonage R.R. 1562.045**

LÉGENDE

QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement, au 4243, rue de Charlevoix, ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4241, Place de l'Hôtel-de-Ville, pendant les heures régulières d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 24 juillet 2018.

La secrétaire d'arrondissement,
Marie Marthe Papineau, avocate